



Le Bulletin

INFOS COTE D'OR

Mai 1998

Numéro 2

Dans ce numéro

- 1 CAP du 15 mai 1998.
- 2 Contacts : vos représentants CGT.
- 3 Diminution de l'encaisse des Trésoreries.
- 4 Rencontre avec le personnel des Trésoreries.

CAP du 15 mai 1998

Les CAP locales de catégories C et B se sont réunies le 15 mai 1998 pour examiner les recours en notation et préparer la liste d'aptitude à Contrôleur.

1. LISTE D'APTITUDE AU GRADE DE CONTROLEUR :

Plusieurs semaines avant la tenue de cette réunion, la Direction a convoqué très discrètement quelques personnes (moins de 10) pour leur faire passer un entretien. Cette procédure s'est faite dans le secret, sans information préalable des représentants du personnel, et sur la base d'aucun critère objectif.

Aussi, la CGT, inquiète de l'attitude de la Direction locale, a demandé et obtenu très difficilement une audience avant la tenue de la CAP (1 heure avant la CAP alors que notre demande datait de 10 jours !). Au terme de cet entretien, le TPG et le Directeur n'ont pu nous fournir les critères objectifs qui avaient réellement motivés leur décision de convoquer uniquement quelques postulants au grade de contrôleur. Nous avons fait remarquer au TPG que les modalités dans lesquelles ont été organisés ces entretiens montrent bien le manque de transparence et l'absence de communication de notre hiérarchie.

La CGT revendique depuis longtemps l'organisation d'un examen professionnel pour la promotion interne. Un tel examen offrirait toutes les garanties d'égalité et d'objectivité de traitement des agents, ce qui n'est pas le cas actuellement dans le système de sélection peu transparent de la liste d'aptitude.

Face à **l'arbitraire de la Direction**, la CGT a fait une déclaration à l'ouverture de la CAP :

DECLARATION CGT à la C.A.P. DU 15 MAI 1998

Monsieur le Président,

Nous avons appris qu'une dizaine de personnes postulant à l'inscription sur liste d'aptitude de Contrôleurs a été convoquée par la Direction en vue d'un entretien. Cette pratique, dans la mesure où seule

(suite compte-rendu CAP au verso)

CONTACTS

Vos élus CGT en CAP :

Agents de recouvrement : PETEY Marie-Claude (TG Epargne-gestion) et PY Olivier (TG Comptabilité).

Agents de recouvrement principal : LOMBARD Sylvie (TG Suppléance) et SEIGNEZ Sylvaine (T. Chenôve).

Contrôleurs : CHARLIER Jean-François (TG D.I.) et BREGAND Jacqueline (T. Vitteaux).

Inspecteurs : ANGLADE Pierre (TG C.M.I.B.) et GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française).

Vos représentants CGT en CTPL :

ANGLADE Pierre (TG C.M.I.B. 03-80-59-26-66).

GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française 03-80-75-82-31).

une infime partie des candidats a été retenue, s'apparente davantage à du clientélisme.

Nous condamnons l'arbitraire du choix de ces agents sans toutefois remettre en cause leur qualification et exigeons des explications claires et précises de votre part.

De son côté, la CGT revendique l'organisation d'un examen professionnel pour tous les candidats avec un plan plus ambitieux de promotion en catégorie B.

Nous demandons que la présente déclaration ainsi que votre réponse soient annexés au procès-verbal de la présente CAP.

Six candidats ont été retenus sur la liste d'aptitude dont les deux personnes qui figuraient l'année précédente mais qui n'avaient pas été promues en B.

Lors du vote, **la CGT s'est abstenue** en réaffirmant son souhait que soit organisé un examen professionnel afin de mettre un terme à l'arbitraire et au flou qui président actuellement lors de la confection de la liste d'aptitude.

2. RECOURS EN REVISION DE NOTES :

Sur les 5 demandes de recours déposées (2 en B et 3 en C), deux personnes ont vu leur note augmentée conformément à leur demande. En revanche, trois notes ont été maintenues. Ces personnes disposent de 2 mois à compter de la notification du maintien de leur note pour faire un recours auprès de la CAP nationale.

DIMINUTION DE L'ENCAISSE DES TRESORERIES

Sous des prétextes de sécurité (limiter les vols) et de rentabilité (éviter les dépôts inactifs), la Direction locale a décidé une diminution importante de l'encaisse des Trésoreries (jusqu'à - 50%). Cette décision unilatérale de la Direction a été prise sans aucune concertation avec les postes comptables. Ceci montre bien la conception très particulière de la communication de notre hiérarchie.

- ☞ Affirmer que la réduction de l'encaisse est une mesure de sécurité est absurde. En effet, cette décision va accroître les mouvements de fonds avec les services de la Poste. Or, ces **transferts** se font **sans aucune sécurité**. Par conséquent, la Direction doit prendre des mesures pour assurer la sécurité des mouvements de fonds qui vont donc se multiplier (notamment en été avec les versements des régisseurs).
 - ☞ Diminuer l'encaisse dans de telles proportions c'est remettre en cause notre mission de service public : il deviendra de plus en plus **difficile d'assurer notre mission** (notamment pour les clients fonds particuliers).
 - ☞ La **gestion de l'encaisse** va devenir **impossible** compte tenu des exigences actuelles de nombreux bureaux de la Poste (1 à 2 déagements/approvisionnements par semaine prévus plusieurs jours à l'avance).
- ⇒ Cette décision autoritaire montre bien le **fossé** qui existe entre la **logique technocratique de ratios de notre Direction locale** et la **réalité des postes comptables**.

RENCONTRE AVEC LE PERSONNEL DES TRESORERIES

Une délégation de la CGT a rendu visite le 2 avril dernier aux personnels de plusieurs Trésoreries de la Côte d'Or afin de connaître les problèmes auxquels ils doivent quotidiennement faire face.

POUILLY EN AUXOIS : Le personnel est provisoirement installé dans la salle polyvalente en raison de la réfection complète du poste et du logement. Aucun problème particulier n'a été signalé par les personnes présentes.

SAULIEU : Logés dans des conditions inadmissibles, le personnel souffre d'un énorme manque de place (3 agents dans un bureau d'environ 15 m²). Un projet d'agrandissement dans les anciens locaux de la recette des impôts devrait résoudre ces problèmes de promiscuité. Lors du dernier CTPL du 9 avril 1998, le TPG envisageait d'effectuer ces travaux indispensables en 1999. Nous espérons que le Ministère attribuera les crédits pour l'élimination d'un des points noirs de Côte d'Or.

LIERNAIS : Gérée en intérim par le Trésorier de Saulieu, la Trésorerie, avec un agent titulaire et un emploi commun avec Saulieu, est logée dans un sinistre local avec vue sur le cimetière. Un réaménagement dans un autre bâtiment est prévu par la Commune. En intérim depuis 1990, cette Trésorerie souffre de cette situation d'abandon. Par exemple, la Trésorerie Générale refuse de réparer l'alarme qui ne fonctionne pas conformément aux règles élémentaires de sécurité.

ARNAY LE DUC : Entièrement rénovée aux normes de la charte, la Trésorerie dispose de locaux spacieux. Les

personnes présentes nous ont signalé que le nombre d'heures effectuées par la femme de ménage est insuffisant. Il serait dommage de laisser des locaux rénovés se détériorer par un manque d'entretien courant.

BLIGNY SUR OUCHE : Cette Trésorerie est en intérim depuis le 1^{er} février 1998 et sa gestion est assurée par le Trésorier de Pouilly en Auxois. Les locaux vétustes mériteraient une rénovation mais la Direction semble négliger ce poste. Cela a été très visible lors de la suppression du cadre A puisqu'elle s'est faite sans aucune concertation ni information préalable.

NOLAY : La Trésorerie a été réinstallée en 1990 par le SIVOM de Nolay. Agréables et très fonctionnels, les bureaux mériteraient toutefois, de la part de la Direction, un entretien des peintures et papiers peints (pourquoi attendre aussi longtemps pour engager des travaux d'entretien des locaux ?). Il nous a été signalé par ailleurs la demande non satisfaite d'une trousse de secours (problème déjà rencontré dans d'autres Trésoreries).

⇒ Au terme de cette journée, nous avons constaté un évident **manque de suivi dans l'entretien des locaux**. Il est anormal et irrationnel que la Direction attende un délabrement complet des locaux (Liernais, Saulieu, Bligny sur Ouche, Pouilly en Auxois, etc.) pour envisager des travaux tout en cherchant à faire payer le plus possible les collectivités locales.

⇒ Parallèlement, nous avons observé que les **postes mis en intérim** (en vue de la gestion conjointe avec une autre Trésorerie) sont totalement **délaissés** par la Direction locale **dans l'attente d'une suppression** qu'elle refuse d'avouer.